

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°88-114 du 25 Mars 1988

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel dans l'Ordre National du
Bénin, du Professeur Eusèbe ALIHCNCU,
Doyen de la Faculté des Sciences de la
Santé du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 85-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre
National du Bénin, modifié par la Loi 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N°88-015/ANR/CP/P. / du 25 Mars 1988
du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République
à décerner à titre exceptionnel dans l'Ordre National du Bénin le gra-
de de Commandeur de l'Ordre National du Bénin au Professeur ALIHCNCU
Eusèbe.

SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président
du Conseil Exécutif National ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé et promu à titre exceptionnel dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 25 Mars 1988.

- AU GRADE DE COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

Le Professeur ALIHONOU Eusèbe,
Doyen de la Faculté des Sciences
de la Santé du Bénin,
Président de la Société de Gynécologie-Obstétrique.

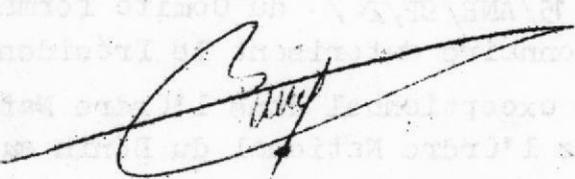
ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 25 Mars 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,


Barthélémy CHCUENS.

Ampliations : PR 8 - GC/FRFB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 -
CF/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - DIE-DLC-INSAE 6 - SPF 2 - CNEFI 2 -
IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 4 - UNB-FLSJEI-
INSJA 6 - Préfets 6 - JCRFB 2.-